

Bilan du test 2020 sur la collecte séquentielle

CNERP du 13 octobre 2020



CNERP du 13 octobre 2020



01

- Rappel du protocole de collecte séquentielle
-



02

- Organisation et objectifs du test 2020
-



03

- Résultats du test 2020
-

01

Rappel du protocole de collecte séquentielle



Principe

- Inviter les habitants à se faire recenser par internet en déposant les documents (lettre + notice internet) dans la boîte aux lettres, plutôt que lors d'une visite de l'agent recenseur
- Distribution le premier jour de la collecte (jeudi)
- Reprise du protocole habituel dès le mardi suivant
- Uniquement sur les adresses d'un seul logement

Objectifs

- Une enquête plus rapide sur le terrain pour se concentrer sur les situations les plus difficiles
- Une augmentation du taux de réponse par internet

02

Organisation et objectifs du test 2020



Expériences passées

- Expérimentation en 2018 auprès de 16 communes volontaires
- Test en 2019 auprès de 183 communes tirées au sort
- Ont permis de valider la pertinence du protocole, en termes d'avancement de la collecte, de hausse du taux internet et d'outil de communication auprès des habitants. Adhésion des communes à ce protocole.

Objectifs du test de 2020

- Mise en évidence éventuelle d'un effet sur le dénombrement des personnes, et donc sur les populations légales
- Conséquences de l'absence de contact entre l'agent recenseur et le ménage
- Deux variables d'intérêt :
 - - catégorie de logement : principal, secondaire, occasionnel ou vacant.
 - - nombre moyen de personnes par résidence principale

Nécessité d'avoir un test de grande ampleur (15 % des communes)

1 192 communes (72 zones de supervision) sélectionnées de manière à être représentatives de l'ensemble des communes

- Tirage le plus équilibré possible en termes de :
 - - taille de commune
 - - taux de résidences non principales
 - - nombre d'adresses individuelles
 - - nombre moyen de personnes par résidence principale
 - - taux de réponses par internet.

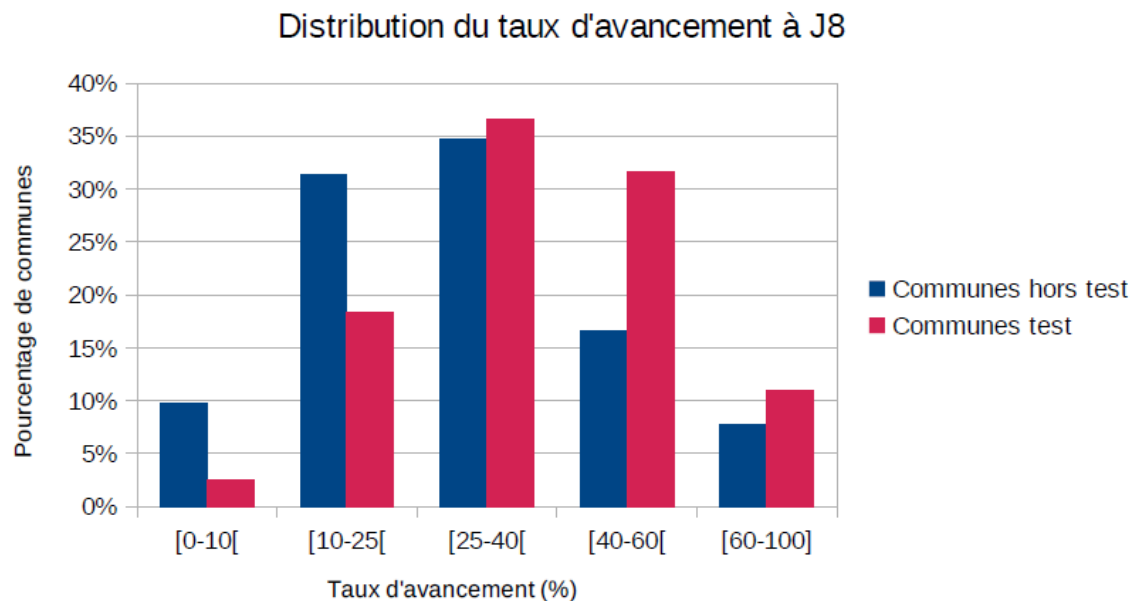
03

Résultats du test 2020



Confirmation des résultats passés

- Taux d'avancement à 8 jours plus important dans les communes testées

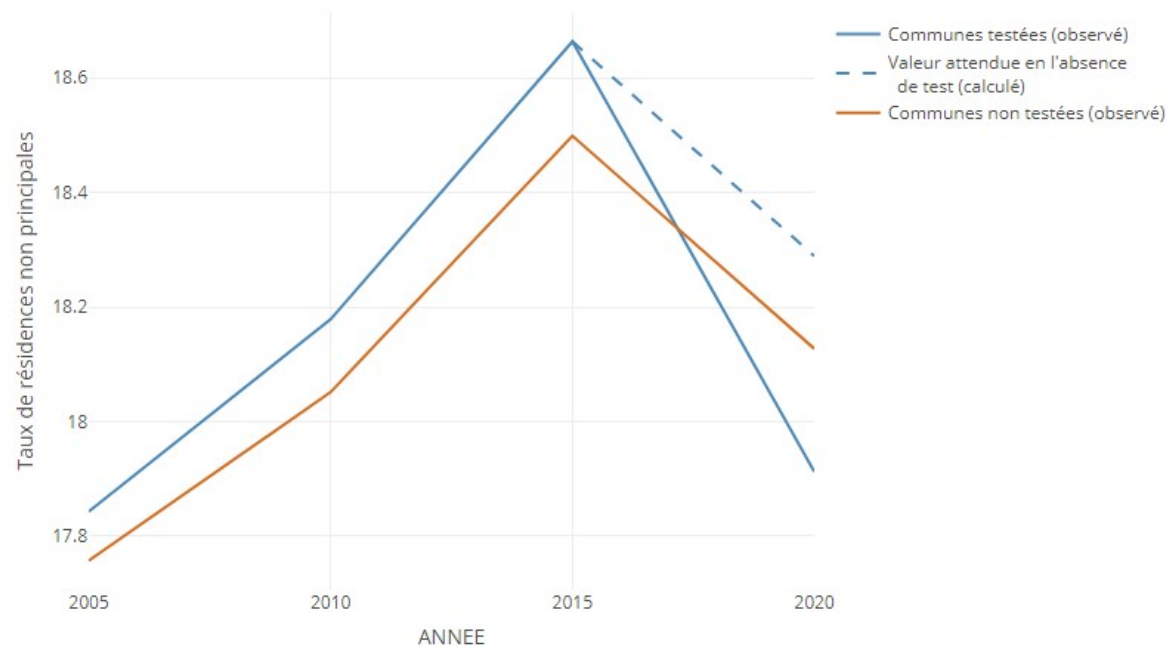


- Taux internet supérieur dans les communes testées (notamment dans les communes de moins de 10 000 habitants) : 61 % versus 54 %.

Moins de résidences non principales (résidences secondaires, logements occasionnels ou vacants) dans les communes testées

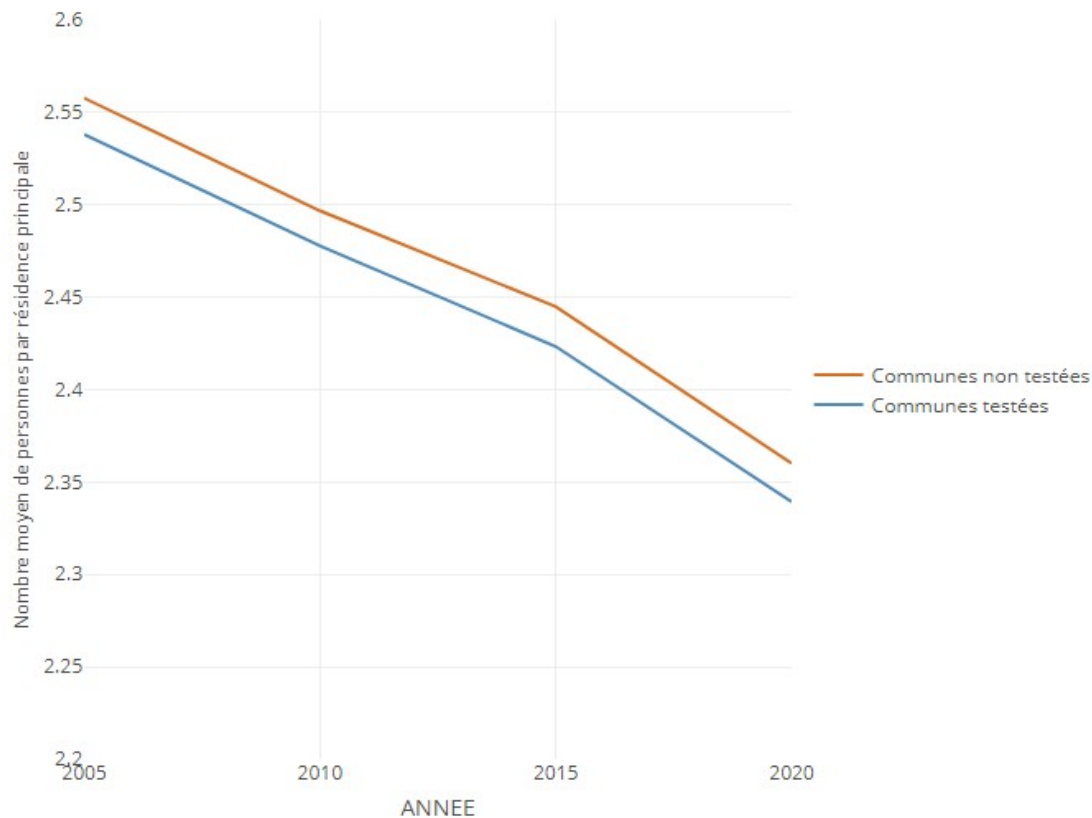
- 0,38 point de moins qu'attendu
- Baisse portée par les logements vacants

Taux de résidences non principales dans les communes de moins de 10 000 habitants, en %
(champ : adresses d'un seul logements)



Pas d'effet notable sur le nombre moyen de personnes par résidence principale

Nombre moyen de personnes par résidences principales dans les communes de moins de 10 000 habitants
(champ : adresses d'un seul logements)



Sur les communes de moins de 10 000 habitants

- Hypothèse d'un taux de RNP qui diminue de 0,38 point
- Induit un impact sur la population de l'ordre de +130 000 personnes

Sur les communes de plus de 10 000 habitants (pas d'effet significatif statistiquement). 2 hypothèses :

- Pas d'effet : 0
- Effet similaire aux communes de moins de 10 000 habitants : +23 000 personnes
- Impact plus faible du fait des plus faibles taux d'adresses individuelles et de RNP

Au total, effet faible du protocole sur le dénombrement de la population

- Augmentation de l'ordre de 130 000 à 150 000 personnes (0,2 % de la population)
- Augmentation lissée sur 7 ans

Des logements qui étaient déclarés vacants à tort

- En collecte traditionnelle : l'agent recenseur n'arrivait pas à joindre les occupants du logement
- En collecte séquentielle : la personne (qui travaille en horaires décalés par exemple) se recense par internet, sans contact avec l'agent recenseur
- => Amélioration de la mesure de la population

Des logements vacants renseignés à tort comme résidences principales

- En collecte traditionnelle : l'agent recenseur classe à raison le logement en vacant
- En collecte séquentielle : une personne (un aidant qui relève le courrier par exemple) remplirait le questionnaire
- => Dégradation de la mesure de la population

Bilan

- Effet du changement de protocole très faible
- Difficile de savoir s'il améliore ou détériore la mesure de la population
- Protocole plébiscité par les communes, qui allège le coût de collecte
- Augmentation du taux de réponse par internet et avancement plus rapide de la collecte

=> Décision de généraliser le protocole pour l'EAR 2021

Retrouvez-nous sur :

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Gwennaël Solard

Insee – département de la démographie

Chef de la division Méthodes et traitements
des recensements

CNERP du 13 octobre 2020